

La France ratifie le Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions mais doit davantage aider les victimes

Lyon, le 24 septembre 2009. La France ratifie aujourd'hui 24 septembre le Traité d'interdiction des BASM. Handicap International salue ce nouveau pas vers l'entrée en vigueur du traité, mais appelle notre pays à joindre les actes à la parole. La France compte aujourd'hui parmi les pays qui financent le moins l'action contre les mines et les BASM. Les Pyramides de chaussures, organisées samedi 26 septembre dans 32 villes de France, seront une nouvelle occasion pour le grand public de rappeler le gouvernement à ses engagements.

Aujourd'hui, Bernard Kouchner va déposer officiellement les instruments de ratification du Traité d'Oslo interdisant les BASM, au siège des Nations unies à New York. C'est à l'occasion de la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies que le ministre des Affaires étrangères clôt ainsi le processus français de ratification du traité d'interdiction des bombes à sous-munitions. Le projet de loi pour la ratification avait été adopté à l'unanimité par les deux chambres du Parlement : le 20 juillet par l'Assemblée nationale et le 17 septembre par le Sénat. A cette dernière occasion, Bernard Kouchner avait salué ceux qui ont contribué « à ouvrir le chemin vers l'éradication complète de ces armes, au premier rang desquels la société civile et tout particulièrement Handicap International ». La France avait signé le Traité d'interdiction des BASM le 3 décembre 2008 à Oslo.

Dès son entrée en vigueur, la France devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter les obligations imposées par cette norme internationale. Cela suppose notamment que le gouvernement français modifie sa politique actuelle en matière de financement du déminage et de l'assistance aux victimes. En effet, en 2007, la France ne finançait que 2,4 millions de dollars (hors contribution aux actions de la Commission européenne) sur les 430 millions débloqués par 26 pays et la Commission européenne. Alors qu'elle représente la 5^e puissance mondiale en termes de PIB, cela la plaçait au 19^e rang mondial des pays financeurs, loin derrière les États-Unis, le Danemark, la Suède, la Belgique ou l'Italie... Entre 2005 et 2007, les fonds français débloqués pour l'action contre les restes explosifs de guerre ont baissé de 45%.

Handicap International entend être vigilante sur les dispositions prises par le gouvernement français pour que les moyens mis en œuvre soient à la hauteur de ses promesses. L'association poursuit également la mobilisation des citoyens avec les 15^{es} Pyramides de chaussures contre les mines et les BASM qui auront lieu le 26 septembre prochain, dans 32 villes françaises. L'événement portera cette année sur la situation dramatique des quelque 500 000 survivants d'accidents par mine et munition non explosée. En 2008, l'Observatoire des mines annonçait que sur les 431 millions de dollars dédiés à la lutte contre les restes explosifs de guerre, seul 1% était consacré aux survivants. Cette somme est insuffisante pour couvrir l'ampleur de leurs besoins. Cette année, la pétition diffusée sur les Pyramides a pour mot d'ordre « *Les victimes ne peuvent pas attendre !* ». Un appel spécifique sera également adressé à la France afin que notre pays débloque davantage de fonds pour aider les victimes. Chaque année, plus de 70 000 signatures de pétition sont recueillies lors de l'événement.

Le Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions a été ouvert à la signature le 3 décembre 2008 à Oslo. Actuellement, 100 Etats l'ont signé. Ils étaient 17 à l'avoir ratifié au 23 septembre. Trois autres pays ont prévu de le ratifier aujourd'hui, dont la France à 21h15 heure française (15h15 heure de New York). Le traité entrera en vigueur 6 mois après la 30^e ratification. Au-delà de l'interdiction, les Etats parties au traité auront notamment l'obligation de dégager les moyens nécessaires à l'assistance des victimes de BASM et de leurs communautés.

Plus d'informations sur : www.sousmunitions.fr et www.handicap-international.fr

Contact presse :

Sophie Couturier : 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38 - scouturier@handicap-international.org